

Ancien français

Notes de syntaxe

La déclinaison

Elle permet de reconnaître le groupe sujet du groupe complément. Désagrégation du système à partir du XII^{ème} siècle dans le sens d'une généralisation du CR.

L'article

Absence d'article : c'est le degré zéro de la détermination, c'est le cas pour les noms propres ; les noms abstraits ou les abstractions ; les noms pris dans leur valeur la plus générale (dans les proverbes) ; les locutions verbales ayant valeur générale (« livrer combat ») ; les noms pluriels.

L'article indéfini : pour présenter un animé ou inanimé qui fait son apparition dans l'énoncé.

L'article défini : un être qui a déjà été introduit.

Les possessifs

Les formes atones : servent d'article possessif.

Les formes toniques : peuvent être précédées d'un article, d'un numéral ou d'un démonstratif (rares sans déterminant). Il peut être attribut, substantivé, pronom possessif.

Les démonstratifs

Peuvent fonctionner comme articles et comme pronoms. (même si tendance : *cist*, article ; *cil*, pronom)

Usage : CR 1=régime universel de l'article démonstratif ; CR 2= régime universel du pronom démonstratif

Deux valeurs d'emploi :

- démonstratif déictique. Désigne les choses dans l'espace : *cist*, *cest*=proximité ; *cil*, *cele*=certain distance
- démonstratif de rappel. *Cist* évoque les personnages présents et parlants ; *cil* ce qui concerne autrui et fonctionne comme pronom de rappel.

Emplois particuliers à *cil* : évoque des choses dont il n'a pas été question, démonstratif dit de « notoriété » ou « épique ». la répétition *cil...cil* = *l'un... l'autre*.

Le pronom neutre *ço, ce* : Forme forte qui fonctionne comme sujet de locutions et de verbes impersonnels (« ce me poise ») ; attribut d'un nom ou d'un pronom sujet (« ce sui je ») ; pronom anaphorique (rappelant ce qui a été dit) ou cataphorique (ce qui suit) ; support d'une détermination relative ou conjonctive.

Les adverbes démonstratifs : la valeur spatio-temporelle est parfois renforcée par les adverbes *ci* et *la* (mais c'est encore rare)

Les adjectifs

Le complément du comparatif est généralement introduit par *que* lorsque c'est un substantif et par *de* pour un pronom ou un numéral.

Les pronoms personnels

L'expression du pronom sujet : peu exprimé jusqu'au XIII^{ème} siècle où il devient de plus en plus fréquent. Les formes sujets peuvent faire fonction d'apposition au sujet ou d'attribut du sujet, comme d'apostrophe. Elles peuvent aussi être en tête de proposition ; être séparées du verbe ; être coordonnées à un nom ou pronom ; être déterminées par des adjectifs, des numéraux, des appositions ; servir d'antécédent à une relative ; être le support d'une proposition elliptique.

Le pronom régime : Cr direct/indirect=COD/COI ou COS. Seul le CR tonique peut être CC ou CP.

La répartition est complexe. 2 contraintes : toute proposition doit commencer par un élément accentué ; le dernier élément du groupe verbal est tonique.

Les formes faibles font corps avec le verbe. Les formes fortes se substituent aux formes faibles pour des raisons stylistiques ou rythmiques. De plus, elles ont la même autonomie que les substantifs et peuvent donc suivre une préposition, être coordonnées, complément absolu etc.

On (à l'origine, le CS de *ome*), même valeur qu'aujourd'hui. Peut être disjoint du verbe.

En, i : adverbess pronominaux.

Les pronoms indéfinis

Un (souvent avec **autre**) ; *al, el ; Tel, itel ; aucun ; nul ; ame ; rien nient (noient, neant)* (= « rien ») ; *chascun ; tot ; pluisor ; tant ; maint ; meïsme ; neïs (nes, nis)*.

Les pronoms relatifs (et interrogatifs)

Le relatif :

- peut-être disjoint de son antécédent
- l'antécédent (quand c'est un pronom personnel sujet) peut ne pas être exprimé.
- Le pronom relatif neutre peut avoir une proposition pour antécédent
- Le pronom relatif est souvent omis lorsque l'antécédent est un indéfini
- Lorsque 2 relatives sont coordonnées, le second relatif est généralement omis

- Le pronom sujet *qui* : une personne.

- Le pronom régime *cui* : réservé au genre animé. COD, COI ou COS, CC.

- Le pronom régime *que* : neutre relatif de ce ; masculin féminin, uniquement dans les relatives à antécédent, c'est la forme la plus usuelle du COD.

- Le pronom régime *coi* : forme forte, presque uniquement employée comme régime prépositionnel. L'antécédent désigne une notion, chose, animal.

- Le relatif *dont* : originellement adverbe de lieu (d'où l'on vient), il équivaut à *de* + relatif.

- le relatif *ou* : généralement pour introduire un complément de lieu.

Les relatifs composés : le premier terme est un pronom (ou un adjectif, adverbe) le second est le relatif *que*.

Le verbe

La voix : active, passive, ou pronominale, c'est à peu près comme maintenant...

L'aspect : formes composées présentent le procès comme accompli. + périphrases verbales marquant l'aspect : aller + gérondif ; Estre + Participe présent ;

Le mode

Infinitif

À la fois forme nominale et forme verbale, fonctionne comme nom ou comme verbe.

Substantif

Il peut remplir toutes les fonctions grammaticales du nom

Infinitif substantivé

Avec un déterminant, il peut être accompagné d'un adjectif ou d'une proposition relative, il prend les mêmes flexions que les masculins de la première déclinaison.

Infinitif verbal

Sans déterminant, il peut prendre toutes les fonctions du substantif :

- Sujet : il est alors thème de la proposition. Souvent introduit par la proposition *de* (surtout après un verbe)
- Objet : souvent introduit par *de* ou *à*
- Complément d'un adjectif ou d'un substantif : introduit par une préposition
- Complément circonstanciel : avec une préposition, but, moyen, manière, cause, lieu, temps *etc.*

Verbe

Sans sujet

Il exprime alors

La défense avec *ne* (comme un impératif)

L'ordre ou l'exhortation, surtout avec *or de* + infinitif

Interrogation directe ou indirecte *que fere ? il ne seit que fere.*

Avec un sujet

Il constitue une proposition infinitive dont l'emploi est rare en Ancien français, surtout dans deux cas :

- une proposition infinitive sujet de verbes impersonnels comme *il convient de...*
- une proposition infinitive objet de verbes de perception, des verbes *fere, lessier, sofrir* et de la locution *es vos.*

La forme en -ant

Invariable (gérondif) : valeur d'adverbe qui apporte un complément d'information sur le procès principal mais pas toujours introduite par *en*.

Variable (pprésent et adjectif verbal) : suit la déclinaison des adjectifs de la seconde classe (épiciènes). Elle peut être adjectif ou participe.

Le participe passé

Le p.passé peut être séparé de l'auxiliaire.

Le p. passé avec *estre* s'accorde avec le sujet

Le p. passé avec *avoir* : si le régime est avant l'auxiliaire, généralement, le p. passé s'accorde, sinon, il s'accorde parfois.

Le p. passé comme adjectif.

L'impératif

Exprime l'ordre, la prière ou la défense.

Indicatif et subjonctif

Indicatif : pour actualiser le procès, le poser en le situant dans le temps. Le subjonctif apparaît quand l'insertion dans le temps réel est problématique ; c'est le mode du procès conçu comme virtuel et du procès soumis à un regard subjectif. Le subjonctif présent : temps virtuel orienté vers l'avenir ; imparfait : vers le passé.

En proposition indépendante, le subjonctif exprime :

- le souhait (subj. présent)
- le regret (subj. Imp.)
- l'ordre et la défense (subj. présent) à la 3^{ème} personne. Il remplace l'impératif à la 2^{ème} personne pour les verbes qui en sont dépourvus.
- Dans un système hypothétique, traduit l'irréel (du passé et du présent)
- Le subj. Imp. Traduit des nuances affectives désormais réservées au conditionnel (atténuation d'une affirmation abrupte)

La forme en -roie

Elle traduit un procès présent ou futur que le locuteur considère comme susceptible de se réaliser.

Les temps

La concordance des temps est moins rigide qu'aujourd'hui, de plus, sauts du passé simple du récit vers le présent sans que l'on sache très bien pourquoi. Mais globalement, les emplois sont les mêmes.

La syntaxe des propositions subordonnées

Les complétives

Verbes et locutions normalement suivis de l'indicatif

Sont ceux qui impliquent **position de faits** (verbes d'existence, d'événements, perception, connaissance, énonciation, appréciation, sentiment).

Mais, lorsque l'actualisation ne peut avoir lieu, le verbe étant sous le coup d'une négation, interrogation, hypothèse, le subjonctif est utilisé.

Verbes et locutions normalement suivis du subjonctif

=verbes exprimant une volonté, l'obligation, la convenance.

Verbes et locutions suivis tantôt de l'un, tantôt de l'autre

Verbes exprimant une croyance, une opinion. La complétive est à l'indicatif si l'idée exprimée est objective, indubitable.

Verbes « factitifs », « veiller à... », « cesser de, renoncer à », avec le subjonctif quand le résultat est à atteindre et l'indicatif quand il est atteint ou le sera probablement.

L'interrogation indirecte

Lorsqu'elle n'est pas introduite par *se*, le + souvent à l'indicatif. Le subjonctif apparaît quand l'interrogation :

- porte sur la manière d'atteindre un objectif
- manifeste une idée d'impuissance devant une décision à prendre
- évoque un moment critique
- traduit l'indifférence

L'interrogation indirecte introduite par *se* est presque toujours à l'indicatif, sauf quand il y a délibération.

Syntaxe des propositions circonstancielles

Temporelles, causales, consécutives, finales, adversatives et concessives, hypothétiques (*se*), comparatives

Remarques générales sur les conjonctives

Le subordonnant complétif *que* nous fait chier.

Syntaxe des propositions relatives

Relative explicative (le lien qui unit la relative est son antécédent est lâche, rapport d'apposition, syntaxe des indépendantes) et relative déterminative (relative + antécédent=unité syntactique et sémantique, le mode dépend de l'actualisation ou nom du syntagme).

La phrase

L'ordre des mots

Plus grande liberté par rapport au français moderne. Mais certaines contraintes :

- toute proposition s'ouvre sur un élément tonique autre que le verbe
- la présence en tête de proposition d'un complément entraîne le rejet du sujet derrière le verbe (postposition)

Le verbe occupe le + souvent la seconde place tonique de la proposition.

La phrase négative

Non (forme tonique) *ne* (forme atone)

Utilisés selon les besoins en « tonicité » !

Ne se suffit à lui-même mais est souvent renforcé par des mots sans valeur négative propre (indéfinis (*nul, aucun*) ; substantifs (*pas, mie, point, gote, rien, nient...*) qui deviendront en fr. moderne de simples adverbes)

L'articulation des propositions

Littérature orale : peu ou pas de ponctuation, ce sont donc les adverbes de phrases et les particules de liaison qui jouent ce rôle. Ils ont donc un rôle plus large qu'aujourd'hui.

Les coordonnants

Et, ne, car, mes

Les adverbes de phrase

Ainz, ainçois, dont, donc, ja, or, si (« puis, ensuite, et aussi, ainsi, donc, en conséquence, mais, et... »)